

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 06
13/10/2025
Délibération 071/3.3

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Conclusion d'un bail commercial au 18 Grande Rue

Vu la délibération n°024M/7.1 du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°050/7.5 du 15/07/2025 portant approbation du choix de l'entreprise pour la réalisation du bâtiment en bois dans le cadre du projet d'extension du cabinet médical ;

Vu la délibération n°063/3.5 du 08/09/2025 portant approbation du choix de l'entreprise de maçonnerie pour la réalisation du terrassement dans le cadre de l'extension du cabinet médical ;

Vu la demande d'installation sur la commune d'un médecin généraliste, Docteur Christophe MONAQUE, à compter du 1^{er} janvier 2026 au cabinet médical sis 18 Grande Rue - Le Perrier.

Madame le Maire rappelle aux membres présents que les travaux d'extension du cabinet médical devraient débuter courant du 4^{ème} trimestre 2025 et être achevés au plus tard début 2026.

Il est proposé de conclure un bail pour la mise à disposition du cabinet médical n°1 dans l'attente de l'installation définitive du Docteur MONAQUE dans le cabinet médical n°3.

Madame Le Maire propose les conditions suivantes pour la conclusion des baux :

- Bail pour cabinet médical n°1 :
 - o Montant : 354,97€ TTC + charges 150€ TTC
 - o Durée : pendant la durée des travaux du cabinet médical n°3
- Bail pour cabinet médical n°3 :
 - o Montant : 354,97€ TTC + charges 150€ TTC
 - o A compter de la réception des travaux

Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, les cabinets n°1 et 3 (suivant les modalités du bail) seront mis à disposition gratuitement (loyer et charges) au Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste.

Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les conditions de ces deux baux et demande l'autorisation à signer les documents s'y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure un bail commercial avec le Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste dans le cabinet médical n°1 à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pendant la durée des travaux du cabinet médical n°3.
- **DECIDE** de conclure un bail commercial avec le Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste dans le cabinet médical n°3 à compter de la date de réception des travaux et ce pour une durée de 9 années.
- **FIXE** le montant des loyers principaux mensuels à 354,97€ (révisables annuellement) et à 150 € TTC les charges locatives (révisables annuellement). Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, les cabinets médicaux n°1 et 3 (suivant les modalités du bail) seront mis à disposition gratuitement (loyer et charges) au Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les contrats de location à usage commercial des cabinets médicaux n°1 et 3, sis 18 Grande Rue LE PERRIER, à intervenir avec Monsieur Christophe MONAQUE, médecin généraliste, domicilié 106 chemin de la Gabornière à Le Perrier.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, ~~mois~~ et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline